

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 décembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF,

vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS,

Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s): Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur

Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO

Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Excusé(s):

Madame Martine JUNG

Absent(s): Monsieur Marc SENE

Monsieur Bernard FISCHER Rapporteur:

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires N° CP/2017/507 -

Proposition de partenariat avec la Société par Action Simplifiée

Racing-Club de Strasbourg Alsace

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- de mettre en œuvre un partenariat entre le Département et le R.C.S.A., et approuve le programme d'action y afférant ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 200 000 € par an pour la période 2017/2018/2019, correspondant aux trois saisons sportives 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020, soit un total de 600 000 € à la Société par Actions Simplifiée Racing Club de Strasbourg Alsace au titre de son programme d'actions pour la période 2017/2020 ;
- décide du principe de l'achat de prestations de service à hauteur de 100 000 € par an pour la période 2017/2018/2019;
- approuve par ailleurs les termes du projet de convention d'objectifs et de convention financière à conclure pour la période 2017/2018/2019, entre le Département et la Société par Actions Simplifiée Racing Club de Strasbourg Alsace, jointe à la présente délibération;
- approuve les termes du projet de la convention financière à conclure pour l'année 2017, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions ;
- décide que la subvention sera versée selon la modalité suivante : une avance de 100 % du montant prévisionnel de la contribution pour la période 2017/2018/2019 à la notification des conventions, conformément à la dérogation prévue par l'article

1.5 du règlement financier départemental, notamment son point 1.5.1 Avances.

Non participation au vote : Monsieur Philippe MEYER

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171204-lmc1114875-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 07/12/17